

Image not found or type unknown



Contrat cdd renouvelé que je n'ai pas signé

Par **araucaria29**, le **16/03/2009** à **01:23**

je viens de rentrer dans une grande entreprise en juin 2008 pour un cdd de 7 mois devant se terminer le 24 decembre 2008!
je recois une lettre recommandé le 20 decembre avec une prolongation de cdd de 12 mois !!
or j'ai toujours rien signé et je continue a travailler sans contrat signé!!
je voulais savoir ce que je devais faire? et si c etait legal?
dois je aller a l'inspection du travail?
merci

Par **Visiteur**, le **16/03/2009** à **08:04**

bonjour,

qu'indiquait la lettre ? en avez vous renvoyé un exemplaire signé ?

Par **araucaria29**, le **16/03/2009** à **23:22**

la lettre c'etait le contrat
j ai rien revoyé du tout!!! j ai un contrat que la societe a signé en bas mais que moi j ai pas signé et que je n'ai pas reexpédié!!
pas de nouvelles depuis 3mois!!!

Par **Visiteur**, le **17/03/2009** à **08:06**

re

je ne comprends pas ? ne deviez vous pas renvoyer cette lettre avec le mention lu et approuvé et votre signature ?

Par **araucaria29**, le **17/03/2009** à **22:19**

si mais je l ai pas fait car au depart lors de mon premier cdd je savais qu il devait y avoir un deuxieme cdd mais pas de 12 mois mais de 5 mois!!
donc j ai pas renvoyé le contrat et personne ne m en parle!!

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **08:53**

donc vous êtes en cdi..... (par négligence du service paye qui aurait du vous réclamer la lettre signée)

pourquoi maintenant voulez vous allez voir l'inspection du travail ?

pourquoi avoir attendu ? vous auriez pu lors du renouvellement du cdd aller voir le service paye et en discuter !!!!!

Par **araucaria29**, le **18/03/2009** à **18:27**

pourquoi dites vous que je suis en cdi??
j'ai pas reexpedier le contrat c est tout mais je n'ai pas reçu de relance!!
en tout cas ils n ont aucun contrat signé de ma part!!
le soucis va se poser a la fin du cdd!!

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **20:39**

je vous ai bien dit "négligence du service"

donc si vous voulez vous êtes en cdd jusqu'au 31 décembre 2009

je ne comprends pas ce que vous voulez exactement !!! et quel va être le souci

Par **araucaria29**, le **18/03/2009** à **22:55**

je voulais savoir si c etait normal et legal pour moi de ne pas avoir de contrat car mon 2 eme cdd m a ete impose pour une duree de 12 mois alors qu avant mon 1er cdd il m a ete dit qu il y aurait 2cdd avant un cdi et que les 2 cdd ne depasseraient pas un ans!

donc je suis bloqué jusqu a fin 2009 avec ce contrat!!

c est la raison pour laquelle je n ai pas renvoyé ni signé mon contrat debut janvier!!

Par **Visiteur**, le **19/03/2009** à **08:33**

vous vous êtes mis en faute vous aussi !

vous avez reçu la prolongation 4 jours avant la fin du cdd..

vous aviez 2 possibilités :

soit refuser de signer et votre contrat s'arrêtait le 24 décembre

soit aller voir le service paye lui indiquant qu'il y avait une erreur, qu'on vous avait proposé une prolongation de 5 mois et non de 12....

que voulez vous que je vous dise de plus !

ne dites pas que vous n'avez pas de contrat... vous avez eu une prolongation.. que vous n'avez pas signé...

je clos cette discussion... car je n'aime pas tourner en rond.....